



HYDREAULYS

## COMITÉ DU 10 DECEMBRE 2019 À 17H30

### COMPTE RENDU

Le 10 décembre 2019 à 17h30, le Comité du Syndicat Mixte HYDREAULYS, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux situés 12 rue Mansart à Versailles

#### Sont présents :

*Bailly* : Claude JAMATI

*Fontenay Le Fleury* : Alain SANSON

*Le Chesnay-Rocquencourt* : Philippe BRILLAULT, Jean-Philippe BARRET

*Louveciennes* : Roberte de la TAILLE

*Saint-Cyr-l'Ecole* : Daniel QUINTARD (suppléant)

*Versailles* : Magali ORDAS, Gwilherm POULLENNEC

*Viroflay* : Jane-Marie HERMANN (suppléante)

*CA VGP* : Arnaud HOURDIN, Marc TOURELLE, Olivier DELAPORTE, François-Gilles CHATELUS, Luc WATTELLE (suppléant)

*Saint-Nom-la-Bretèche* : Gérard PARFAIT

*CC Gally Mauldre* : Laurent RICHARD, Max MANNE, Bertrand CHANZY (suppléant)

*CC Coeur d'Yvelines* : Catherine LANEN

*GPSO* : Marie-Odile GRANDCHAMP, Annie RE, Anne CARATGÉ, Grégoire DE LA RONCIERE

*SQY* : Françoise BEAULIEU, Jean-Jacques LE COQ, Philippe HURE (suppléant), Jean-Pierre LEFEVRE, Catherine BASTONI, Jean-Pierre PLUYAUD, Bernard DESBANS, Roger ADELAIDE

Absents excusés : Philippe BENASSAYA, Odile GUERIN, Sonia BRAU, Pascal THEVENOT, Roland DE HEAULME, Denis FLAMANT, Gilles STUDNIA, Gilles HOCQUET, Jean-Michel LHERBIER, Liliane BAYANO, Michel JIAUME, Luc de NOIRMONT, Stéphane MIRAMBEAU, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Chantal CARDELEC, Christine VILAIN, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Raymond BESCO, Gilles BRETON

Assistaient également : Laurence BRÉUS Directeur Général, Sandrine MESSAGER Ingénieur assainissement, Stéphane HABERT Directeur des finances et du contrôle des DSP, Emmanuelle-Hélène MONTET, Responsable administratif, Françoise PIANA, Comptable Public

Tous les débats de l'assemblée sont enregistrés et mis à disposition du public.

Le Quorum étant atteint, M. Claude JAMATI, Président, ouvre la séance à 17h30.

M. Claude JAMATI souhaite la bienvenue.

\*\*\*

## **Procès-verbal du comité du 18 septembre 2019**

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques. Une erreur matérielle a été relevée concernant la dénomination des CAO, celle-ci est corrigée.

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*

1. Le Comité a adopté, par voie de délibération :

\*\*\*

### **2019/51 : Installation des délégués de la commune du Chesnay-Rocquencourt**

**INSTALLE** au Comité d'HYDREAULYS, en qualité de délégués titulaires et suppléants pour le compte de la commune du Chesnay-Rocquencourt :

- M. Philippe BRILLAULT, délégué titulaire
- M. Jean-Philippe BARRET, délégué titulaire
  
- M. Stéphane GORCE, délégué suppléant
- Mme Dorothee BILGER, délégué suppléant

\*\*\*

### **2019/52 : Installation d'un délégué pour la Communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines (CA SQY)**

**INSTALLE** au Comité d'HYDREAULYS, en qualité de délégué titulaire pour le compte de la Communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines :

- Monsieur Bernard DESBANS, délégué titulaire.

\*\*\*

### **2019/53 : Election du 2ème Vice-Président**

### **RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR**

\*\*\*

## 2019/54 : Tableau des effectifs HYDREAULYS ASSAINISSEMENT

**DECIDE** que le tableau des effectifs au 1er septembre 2019 concernant le budget HYDREAULYS « Assainissement » est établi comme suit :

EMPLOIS	Catégorie	Effectif Théorique	Effectif Budgétaire	Effectif pourvu	Temps non complet
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Contrat de service civique		1	1	1	0
TOTAL		1	1	1	0

**DIT** que le Comité autorise le recours à un contractuel dans le cadre d'une mission de service civique.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Assainissement.

\*\*\*

## 2019/55 : Débat d'orientations budgétaires - Exercice 2020

**VOTE** la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2020.

**APPROUVE** le rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2020.

\*\*\*

## 2019/56 : Ouverture de crédits HYDREAULYS assainissement

**OUVRE** par anticipation du vote du Budget Primitif 2020, les montants des crédits suivants :

- chapitre 20 : 16 500,00 €
- chapitre 21 : 6 000,00 €
- chapitre 23 : 2 275 000,00 €

Décomposé comme suit :

Compétence Transport :

- chapitre 20 : 4 000,00 €
- chapitre 21 : 2 000,00 €
- chapitre 23 : 1 400 000,00 €

Compétence Traitement :

- chapitre 20 : 7 500,00 €
- chapitre 21 : 2 000,00 €
- chapitre 23 : 450 000,00 €

Compétence collecte :

- chapitre 23 : 400 000,00 €

Compétence Bassin STEP de Villepreux :

- chapitre 20 : 5 000,00 €
- chapitre 21 : 2 000,00 €
- chapitre 23 : 25 000,00 €

**REPREND**, si nécessaire, les crédits correspondant au Budget Primitif 2020 lors de son adoption.

**AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à cette délibération.

\*\*\*

### **2019/57 : Ouverture de crédits HYDREAULYS GEMAPI**

**OUVRE** par anticipation du vote du Budget Primitif 2020, les montants des crédits suivants :

- chapitre 20 : 500,00 €
- chapitre 21 : 20 000,00 €
- chapitre 23 : 350 000,00 €

**REPREND** si nécessaire, les crédits correspondant au Budget Primitif 2020 lors de son adoption.

**AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à cette délibération.

\*\*\*

### **2019/58 : Clé de répartition des charges communes entre les compétences HYDREAULYS**

**ETABLIT** les clés de répartition des charges communes pour 2019 et 2020 par compétence comme suit :

- Transport :	42,50%
- Traitement :	37,90%
- Collecte :	5,29%
- Bassin STEP de Villepreux :	3,60%
- GEMAPI :	10,71%

**DIT** que les crédits sont inscrits aux budgets afférents.

\*\*\*

## **2019/59 : Révision de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et PFAC « assimilée domestique »**

**PROLONGE** jusqu'au 31 décembre 2019 les modalités de calcul de la PFAC et la PFAC « assimilée domestique » telles qu'issues de la délibération n° 2017/57.

**DÉCIDE** que le prix unitaire de la participation au mètre carré (PFAC°) continue d'être fixé à 13€ à compter du 1er janvier 2020.

**REVISE** les modalités de calcul de la PFAC et de la PFAC « assimilée domestique » sur le territoire du syndicat HYDREAULYS à compter du 1er janvier 2020 selon la formule suivante :

$PFAC = PFAC^\circ \times SDP$

•  $PFAC^\circ$  à compter du 1er janvier 2020 = 13 €/m<sup>2</sup>

**AUTORISE** le Président d'HYDREAULYS à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*

## **2019/60 : Avenant n°1 – DSP STEP VILLEPREUX**

**APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif relatif aux travaux de renforcement de la sécurité des personnes sur la station de Villepreux.

**AUTORISE** le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif relatif aux travaux de renforcement de la sécurité des personnes sur la station de Villepreux.

**DIT** que l'avenant n°1 ne présente aucune incidence financière sur le contrat initial.

\*\*\*

## **2019/61 : Avenant n°6 DSP BV EST**

**APPROUVE** l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public de l'assainissement pour le Bassin Versant Est.

**AUTORISE** le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public de l'assainissement pour le Bassin Versant Est.

**DIT** que l'avenant n°6 ne présente aucune incidence financière sur le contrat initial.

\*\*\*

## **2019/62 : Avenant n°15 DSP BV OUEST**

**APPROUVE** l'avenant n°15 au contrat de délégation de service public de l'assainissement pour le Bassin Versant Ouest.

**AUTORISE** le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'avenant n°15 au contrat de délégation de service public de l'assainissement pour le Bassin Versant Ouest.

**DIT** que l'avenant n°15 ne présente aucune incidence financière sur le contrat initial.

\*\*\*

### **2019/63 : Avenant n°1 marché public de travaux sur les collecteurs visitables B&D**

**APPROUVE** l'avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux sur les collecteurs visitables B&D.

**AUTORISE** le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux sur les collecteurs visitables B&D.

**DIT** que l'avenant n°1 ne présente aucune incidence financière sur le marché initial.

\*\*\*

### **2019/64 : Prêt à usage avec le groupement GFA VAULUCEAU – Parcelle AI 75 (Bailly)- STEP Carré de Réunion**

**APPROUVE** le prêt à usage à titre gracieux à conclure avec le Groupement foncier Agricole VAULUCEAU pour une durée de dix (10) ans.

**AUTORISE** le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer le prêt à usage dans les conditions décrites.

**DIT** que le prêt à usage n'implique aucune incidence financière.

\*\*\*

### **2019/65 : Prêt à usage avec le groupement GFA VAULUCEAU – Parcelle AH 63 (Saint-Cyr-l'École)- STEP Carré de Réunion**

**APPROUVE** le prêt à usage à titre gracieux à conclure avec le Groupement foncier Agricole VAULUCEAU pour une durée de dix (10) ans pour une partie de la parcelle AH 63.

**AUTORISE** le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer le prêt à usage dans les conditions décrites.

**DIT** que le prêt à usage n'implique aucune incidence financière.

\*\*\*

## **2019/66 : Approbation du contrat eau, Trame verte et bleue, climat des plaines et coteaux la Seine Centrale Urbaine 2020–2024**

**APPROUVE** le Contrat Eau, Trame verte et bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020–2024.

**S'ENGAGE** à respecter les objectifs et les priorités du Contrat Eau, Trame verte et bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020–2024 et à mettre en œuvre les actions inscrites dans le plan d'actions annexé pour lesquelles HYDREAULYS est maître d'ouvrage pour un montant estimatif total de 52 334 800 € HT.

**AUTORISE** le Président, à signer le Contrat Eau, Trame verte et bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020–2024 et les documents correspondants.

**APPROUVE** les objectifs et le contenu de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine–Normandie.

**AUTORISE** le Président à signer la déclaration d'engagement annexée à la présente délibération pour l'adaptation au changement climatique du bassin Seine–Normandie.

\*\*\*

## **2019/67 : Convention de délégation de la compétence GEMAPI entre la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (CA VGP) et HYDREAULYS**

**APPROUVE** la convention de délégation de la compétence GEMAPI de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc à HYDREAULYS.

**DIT** que la convention de délégation prendra effet au 1er janvier 2020.

**AUTORISE** le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer la convention de délégation dans les conditions décrites.

\*\*\*

## **2019/68 : Autorisation pour accorder une subvention pour la 5ème randonnée sur les traces du ru de Marivel**

**ACCEPTE** la demande de subvention à hauteur de 6000 euros sollicitée par l'association ESPACES dans le cadre de la 5ème randonnée sur les traces du ru de Marivel.

**DIT** que le Président pourra signer tous documents afférents.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

\*\*\*

**2019/69 : Demande de modification à titre dérogatoire de la composition du Bureau  
– article L 5211-10 CGCT**

**ACCEPTE** la modification relative à la composition du Bureau HYDREAULYS en fixant à 9 le nombre de Vice-Présidents.

**DIT** que cette délibération ne sera effective qu'à titre dérogatoire jusqu'au prochain renouvellement de l'assemblée d'HYDREAULYS suite aux échéances électorales de 2020.

\*\*\*

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché le 17 décembre 2019.

**Claude JAMATI**  
Président d'HYDREAULYS